

LA CANDIDATURE DES VILLES DÉSIRANT ORGANISER LES JEUX DE LA XVIII^e OLYMPIADE EN 1964

A la date du 1^{er} décembre 1958, délai fixé par le Comité International Olympique pour recevoir les candidatures des villes désirant organiser les Jeux de la XVIII^e Olympiade de 1964, les cités suivantes (dans l'ordre alphabétique) ont remis leur candidature :

Jeux d'Été : Bruxelles (Belgique)
Detroit (Etats-Unis)
Tokyo (Japon)
Vienne (Autriche)

Jeux d'Hiver: Calgary (Etat d'Alberta, Canada)
Innsbruck (Autriche)
Lahti (Finlande)

Tokyo avait obtenu les Jeux pour 1940, mais dut y renoncer par suite de la guerre. Ils furent alors attribués à Helsinki qui, à son tour, dut y renoncer pour la même raison.

Detroit fut déjà candidat à trois reprises (pour 1952, 1956 et 1960).

Bruxelles avait présenté sa candidature pour les Jeux de 1960.

Innsbruck (pour les Jeux d'Hiver) avait présenté sa candidature à la Session de Paris en 1955 pour l'obtention des Jeux de 1960, mais échoua à une voix près.

Quant aux villes de Vienne (été), Calgary et Lahti (hiver), leurs candidatures sont nouvelles.

*

Les délégués de ces villes pourront confirmer leur candidature à la Session que tiendra le Comité International Olympique à Munich les 25 et 26 mai prochains, en présence des représentants des Fédérations Internationales.

*

Il est singulier de constater que toutes les villes candidates à l'organisation des Jeux d'Été proposent de porter au programme les 21 sports olympiques figurant dans les règles du Comité International Olympique.

Réception de MM. les délégués des villes candidates

à l'organisation des Jeux de la XVIII^e Olympiade et des XI^{es} Jeux Olympiques d'Hiver, 1964 par le Comité International Olympique à Munich en mai prochain.

Les Comités Nationaux Olympiques d'Autriche, de Belgique, des Etats-Unis, du Canada et de Finlande, ainsi que les villes candidates ont été avisés que les délégués de ces

dernières seront reçus par le Comité International Olympique en présence des représentants des Fédérations Internationales, les 25 et 26 mai prochains, au *Haus des Sportes*, 31, Briennerstrasse à Munich conformément à l'horaire suivant ; les villes étant reçues par ordre alphabétique et chacune d'elles disposant de 45 minutes pour présenter sa candidature :

Lundi 25 mai 1959 : 14 h. 30 : Bruxelles
15 h. 15 : Detroit
16 h. : Tokyo
16 h. 45 : Vienne

Mardi 26 mai 1959 : 9 h. 30 : Calgary
10 h. 15 : Innsbruck
11 h : Lahti

Les villes candidates ont été informées que le Comité International Olympique a décidé de supprimer « l'exposition » de maquettes, plans, etc., à Munich, tel que ce fut le cas d'une façon exagérée et superflue à Paris en 1955.

Une candidature n'a pu être retenue

En date du 22 novembre 1967 le Comité Olympique de Colombie, sous la signature de son secrétaire, a adressé au Comité International Olympique, une lettre de six lignes posant la candidature de la ville de BOGOTA pour l'organisation des Jeux de 1964. Cette candidature, n'ayant pas été présentée selon les prescriptions en vigueur, n'a pu être prise en considération par le Comité International Olympique. En effet, les règles applicables en pareil cas disent formellement que :

1. Toute candidature à l'organisation des Jeux Olympiques doit être présentée par le maire ou par la plus haute autorité de la ville, puis soumise par écrit au Comité International Olympique.
2. Toute invitation doit au préalable avoir été approuvée par le gouvernement du pays intéressé, afin de réaliser une collaboration totale.
3. Toute candidature doit être appuyée par le Comité National Olympique du pays intéressé.
4. Toute candidature doit être accompagnée des réponses au questionnaire établi par le Comité International Olympique.
5. Le dernier délai pour la présentation des candidatures était échu le 1^{er} décembre 1958.

Sur ces cinq clauses prescrites, une seule a été respectée, soit la troisième dont la lettre n'était même pas signée du président de ce comité. Dans ces conditions il n'a pas été possible de retenir cette candidature.



Ci-contre — On opposite page :

LAUSANNE, AT MON-REPOS, NOVEMBER 1958.

M. le Bourgmestre Dr Aloïs Lugger d'Innsbruck (au centre) présente à S.E. Mohammed Taber, qui la reçoit au nom du président du Comité International Olympique, la candidature de cette ville pour l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 1964. A droite du Dr A. Lugger, M. Chevallaz, Syndic de la Ville de Lausanne et M. Johann Flöckinger, vice-Bourgmestre d'Innsbruck. A sa gauche : S.E. Mohammed Taber et le chancelier du Comité International Olympique.



A LAUSANNE, NOVEMBRE 1958.

S.E. Mohammed Taber, membre du Comité International Olympique prend possession, au nom du président, de l'acte de candidature de la Ville de Vienne pour l'obtention des Jeux de la XVIII^e Olympiade de 1964, présenté par M. le Conseiller municipal Josef Afritsch de Vienne (au centre).

Ci-contre

LAUSANNE, AT MON-REPOS, NOVEMBER 1958.

Présentation de la candidature de la Ville d'Innsbruck. Sur ce cliché, les mêmes personnages que sur le cliché en haut de page.